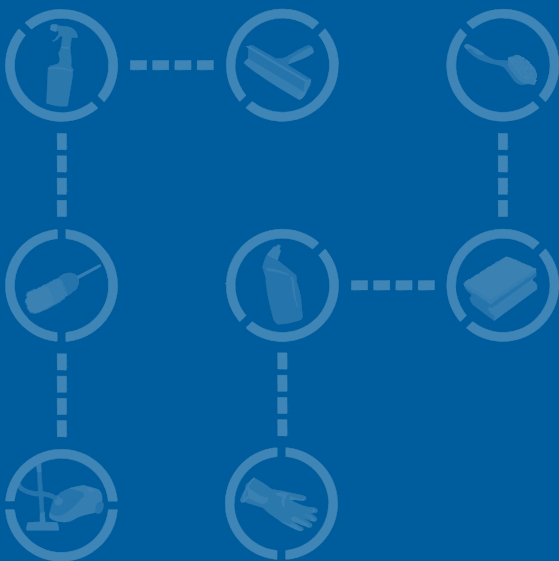


les métiers du nettoyage



La CPPGN

La Commission Professionnelle Paritaire Genevoise du Nettoyage (CPPGN) a pour but d'examiner toutes questions relatives à l'application de la convention collective du travail du secteur du nettoyage pour le canton de Genève. Elle prend toutes les mesures à cet effet, en particulier :

Elle vérifie l'application de la convention collective du travail du secteur du nettoyage ;

Elle encourage la relève et la formation professionnelle ;

Elle procède à toutes les démarches nécessaires pour garantir l'extension de la convention collective de travail du secteur du nettoyage pour le canton de Genève.

Elle est composée paritairement de six représentants patronaux, dont trois désignés par le GESP (Groupement des Entreprises de Services et de Propreté) et trois désignés par l'AGENS (Association Genevoise des Entreprises de Nettoyage et de Services), ainsi que de six représentants syndicaux désignés par les syndicats SYNA, UNIA et SIT.

Dans le cadre de la Cité des Métiers et des Formations, la CPPGN chapeaute la réalisation du stand destiné à présenter les métiers du nettoyage.



Principales activités de l'agent-e de propreté

L'agente ou l'agent de propreté effectuent les nettoyages de bâtiments (bureaux, logements, usines, centres commerciaux, parking, locaux d'exposition, ...), de trains, d'autocars, d'avions, etc. Ils procèdent à l'entretien des façades, vitres, parois, plafonds, éléments mobiles ou fixes, planchers, revêtements de sol, installations sanitaires. On peut également ajouter les salles blanches, hôpitaux (désinfection) et EMS. Ils peuvent également être amenés à diagnostiquer et entreprendre des travaux de désinfection et de lutte contre les parasites.

La formation de l'agente et de l'agent de propreté

Formation

La formation d'agente ou d'agent de propreté s'acquiert par un apprentissage d'une durée de 3 ans. La formation se compose de 4 jours par semaine de formation pratique en entreprise et d'un jour de formation théorique dans une école professionnelle. De plus, 4 jours par année scolaire sont consacrés aux cours inter-entreprises.

La formation théorique est divisée en 2 parties :

Les branches professionnelles qui traitent des connaissances spécifiques liées au métier comme par exemple :

- Connaissances des matières et matériaux
- Choix du matériel, des outils, des machines et des produits
- Techniques de nettoyage d'entretien, intermédiaires et à-fonds
- Techniques de remise en état et de désinfection
- Santé et sécurité au travail

La culture générale qui aborde toutes les connaissances nécessaires pour appuyer les branches professionnelles et aider la vie quotidienne (français, maths, chimie, etc.)

Il est possible d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC (Certificat Fédéral de Capacité).

Pour les personnes qui possèdent une solide expérience dans le nettoyage, l'OFPC (Office pour la Formation Professionnelle Continue) offre la possibilité au travers du dispositif Qualifications+ de faire reconnaître ses compétences. Cette démarche prend en compte l'expérience professionnelle que vous avez acquise jusqu'ici et vous dispense de certains examens. L'objectif de cette formation est de vous permettre d'obtenir un CFC.

Par ailleurs, il est possible pour les personnes ayant une expérience professionnelle de 5 ans - dont 3 dans le métier - de passer le CFC ou Validation des Acquis et Expérience.

Perfectionnement

L'agente ou l'agent de propreté peut envisager les perfectionnements suivants :

- Brevet fédéral de spécialiste en nettoyage de bâtiments
- Diplôme fédéral de nettoyeur-se de bâtiments
- Diplôme fédéral de dirigeant-e en facility management, branche entretien des bâtiments

Pour les personnes qui n'envisagent pas une formation diplômante, il existe des cours de formation continue organisés par les associations professionnelles, par les entreprises de distribution de produits ou de machines de nettoyage.



Retrouvez les professionnels du nettoyage sur le site
www.nettoya-ge.ch

nettoya-ge
Commission paritaire

